



ARRETE MUNICIPAL N° 096 / 2021-STmj

Objet :

**PROROGATION DE L'ARRETE N° 026/2021-STmj
REPLACEMENT DE LUMINAIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC
RUE DU GENERAL PACTHOD, RUE DE LA PLATIERE, RUE DES MUGUETS, RUE FONTAINE DES
FRERES, PLACE DU GENERAL DE GAULLE, PLACE DU MAQUIS DES GLIERES, RUE DU
COMMANDANT PIERRE RUCHE, AVENUE DE TERNIER, PASSAGE DE LA FERRONNERIE**

Adresse des travaux : Rue du Général Patchod - Rue de la Platière - Rue des Muguets - Rue de la Fontaine des Frères - Place du Général de Gaulle - Place du Maquis des Glières - Rue du Commandant Pierre Ruche - Avenue de Ternier - Passage de la Ferronnerie - 74160 Saint-Julien En-Genevois

Nom et adresse de l'entreprise : SPIE CityNetworks - 9B, rue Germain Sommeiller - 74100 Vetraz Monthoux

Le Maire de la ville de Saint-Julien-en-Genevois,

VU la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2.

VU l'instruction interministérielle en date du 24 Novembre 1967 relative à la signalisation des routes,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-11 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment son LIVRE IV,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

VU le règlement de voirie municipal, approuvé par délibération n° 123/05 du Conseil Municipal du 22 décembre 2006,

VU l'état des lieux,

VU la délibération sur la tarification de l'occupation du domaine public du conseil municipal n°10/18 du 17 janvier 2018,

VU le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38,

Considérant que les travaux de l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS** située rue Germain Sommeiller à **Vetraz Monthoux** n'ont pas pu se réaliser dans le délai imparti.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

L'arrêté municipal n° **026/2021-ST/mj** est prorogé jusqu'au **07 mai 2021**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au sdis74.

Saint-Julien-en-Genevois, le 08/04/2021

Par délégation du Maire,
L'adjoint à la Sécurité, à la Qualité de
vie, à la Voirie, à l'Entretien des infrastructures et
au Suivi des travaux,
Christophe BONNAMOUR



Affiché le : 08/04/2021

Retiré le :

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1, place du Général de Gaulle – CS 34103 – 74164 St-Julien-en-Genevois cedex

Tél. 04 50 35 14 14 – infos@st-julien-en-genevois.fr – www.st-julien-en-genevois.fr